

sur deux aspects de la souveraineté canadienne, les mers territoriales et les zones de pêche du Canada. Je n'ai pas l'intention de parler longuement de cette mesure ce soir, car le projet de loi a été analysé à fond lors de la 2^e lecture à la Chambre le mercredi 22 avril. J'avais alors participé au débat. La mesure a été envoyée au comité où elle a été étudiée de façon détaillée, et c'est alors que tous les députés ont eu l'occasion de faire connaître leurs opinions à ce sujet.

Le bill propose l'extension de 3 à 12 milles de la zone sur laquelle nous exerçons exclusivement notre souveraineté. Cette déclaration rend indispensable l'extension des zones de pêche contrôlées par le Canada, car la limite territoriale proposée de 12 milles comprend la zone actuelle de pêche de 9 milles adjacente à la limite actuelle de nos eaux territoriales qui est de 9 milles. Nous, de l'opposition officielle, approuvons pleinement le principe du bill. Nous avons soulevé certaines questions au comité. Nous avons demandé pourquoi il fallait laisser au gouverneur en conseil le soin d'établir dans tous les cas les zones de pêche canadiennes et pourquoi la loi ne pouvait prévoir que certaines eaux constitueraient des zones de pêche canadiennes tout en donnant au gouverneur en conseil le pouvoir de les étendre. Franchement, nous n'avons reçu aucune réponse satisfaisante. Si nous sommes inquiets, c'est que chaque fois que nous lui avons confié le soin de s'occuper des eaux territoriales et des zones de pêche, le gouverneur en conseil a répondu par la timidité, la prudence et l'inaction.

Six ans ont passé depuis que nous avons autorisé le gouverneur en conseil à établir des coordonnées géographiques à partir desquelles on délimiterait nos eaux territoriales et nos zones de pêche. Si vous lisez les débats de l'époque et la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, vous verrez qu'on avait promis d'agir la même année. Nous savons tous ce qui est arrivé. Il y a sept ans de cela, et ni les Canadiens ni le reste du monde ne savent où se situent tout au long de notre littoral nos eaux territoriales et nos zones de pêche. Le ministre ou quiconque répondra peut affirmer que c'est inexact. Je devrais convenir que certaines lignes de base ont été tirées et certaines régions définies, mais les régions essentielles de conservation, comme la baie de Fundy et le golfe Saint-Laurent, n'ont pas été fermées, régions où se concentrent les harengs prolifiques au printemps, suivis des poissons de fond, et où de nombreuses flottes étrangères se rendent. Chaque année depuis 1964, ces flottes ont décimé nos ressources en poisson, à tel point

[M. Crouse.]

qu'aujourd'hui certaines espèces sont presque disparues.

Pour conserver une espèce, l'aiglefin par exemple, le ministère des Pêches et des Forêts a dû imposer des restrictions spéciales sur la pêche de ces espèces sans quoi le plat bien connu de «finnan haddie» que nous servons au Canada atlantique, ne serait plus qu'un souvenir. On nous a promis à la Chambre que le gouvernement diminuerait graduellement l'activité des huit pays qui réclament des droits d'exploitation des pêcheries canadiennes, savoir le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Italie, la France, l'Espagne, le Portugal, la Norvège et le Danemark.

• (9.20 p.m.)

L'a-t-on fait, monsieur l'Orateur? A-t-on fait quoi que ce soit? Nous, qui nous intéressons aux problèmes de l'Atlantique canadien, car ils nous concernent directement, ne pouvons nous empêcher de nous demander quand on passera aux actes. Au cours des années, nous avons vu pêcher sous nos yeux les flottilles de ces huit pays qui réclament le droit d'exploiter les ressources de pêche du Canada. Dans certains cas, nous avons assisté à la destruction presque complète de nos ressources et, pourtant, lorsque le 17 avril le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a pris la parole au moment de la 2^e lecture de ce bill, il a dit, comme en témoigne le *hansard* à la page 6017:

Pour faire suite à l'établissement des nouvelles zones de pêche du Canada, nous avons l'intention d'amorcer des négociations en vue de l'élimination graduelle des opérations de pêche par les pays qui ont traditionnellement pêché dans les régions en cause, savoir la Grande-Bretagne, la Norvège, le Danemark, la France, l'Espagne et l'Italie. En ce qui concerne les opérations de pêche des États-Unis dans ces régions, il est proposé qu'elles continuent selon les dispositions de l'accord *ad referendum* sur les privilèges réciproques de pêche que nous avons récemment négociés avec ce pays. Outre leurs traditions de pêche, les États-Unis et la France possèdent également par traité certains droits au large du littoral est du Canada, et ces droits seront naturellement respectés.

Tout cela est bel et bon, monsieur l'Orateur, mais qu'en est-il des droits des pêcheurs canadiens? Doivent-ils rester là, les bras croisés, à regarder fondre de semaine en semaine et de mois en mois nos ressources en poisson? Je me demande si les députés ont la moindre idée des problèmes auxquels ces gens font face, problèmes que la réévaluation du dollar annoncée cette semaine n'a fait que compliquer davantage. Il s'agit ici d'une industrie qui compte presque uniquement sur ses exportations aux États-Unis, dont l'existence, dans bien des cas, ne tient qu'à un fil et dont les salaires sont au-dessous des normes. Ces